

VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES

N° D'ORDRE... 2023-37

DÉCISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n° 2020-167 du 24 septembre 2020
et de l'article L.2122.22-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION PORTANT MISE À DISPOSITION DE LA PISCINE
MUNICIPALE AU BÉNÉFICE DE LA CCRLCM

Le maire de la Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L. 2122-24 ; L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L. 2121-1 ; L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-167 portant délégation de mission du conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement son al. 5 ;
Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par une convention la mise à disposition de la piscine municipale de Lézignan-Corbières par la CCRLCM, dans le cadre des activités de l'accueil extra-scolaire des enfants ;

DÉCIDE

Article 1 – De conclure avec la CCRLCM une convention ayant pour objet la détermination des modalités d'utilisation de la piscine municipale pour les activités de l'accueil extra-scolaire des enfants de plus de 6 ans, régulièrement inscrits au centre de loisirs.

Article 2 – Cette mise à disposition aura lieu de 14h à 16h15 aux dates suivantes : les 11, 18, et 25 juillet et les 1^{er}, 8, 22 et 29 août 2023.

Article 3 – La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un don acte. Un extrait est publié sur le site internet de la commune.
Ampliation en est adressée à Monsieur le Préfet du département de l'Aude.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

011-211102033-20230712-DM-2023-37-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2023

Publication : 17/07/2023

Le Maire, Gérard FORCADA

Lézignan-Corbières, le 12 juillet 2023

Le Maire,
Gérard FORCADA

CERTIFIÉE EXECUTOIRE
Compte tenu de la transmission en préfecture le
Et de la publication électronique.
Le Maire, Gérard FORCADA








